

la lettre aux locataires

#NATURE

Prenons soin de nos espaces verts !

Pour offrir un cadre de vie plus agréable au quotidien à ses locataires et accompagner la transition climatique, Seine-Saint Denis habitat s'attache à entretenir, préserver et mettre en valeur ses espaces verts. Lieux d'agrément, de tranquillité et de partage, ces jardins, parcs et potagers participent à la création d'îlots de fraîcheur, à la pollinisation et au développement de la biodiversité.

Un projet parmi tant d'autres, à Dugny : après la réhabilitation des bâtiments et des logements de la cité Paul Langevin, Seine-Saint-Denis habitat lance d'importants travaux d'amélioration des espaces extérieurs, qui s'achèveront à la mi-juin. Valorisation du patrimoine végétal, aménagement d'un jardin partagé, de six aires de jeux et d'exercice physiques, plantation d'arbres, revégétalisation des espaces verts, installation de mobiliers urbains et création de cheminements doux, autant d'actions qui profiteront à tous les résidents.

Mathieu Monot,
Président de Seine-Saint-Denis habitat



Seine-Saint-Denis habitat compte de nombreux espaces verts. Certains sont assez exceptionnels pour être remarqués. C'est le cas de la Cité-Jardin de Stains, de la Cité-Jardin de Livry-Gargan, de la Cité de l'Abreuvoir à Bobigny, du jardin partagé Verlaine au Clos Saint-Lazare ou du jardin à la Japonaise de la Cité Pierre-Sémard, pour ne citer que quelques exemples.

Pour en prendre soin, l'Office est engagé depuis plusieurs années dans une démarche d'entretien écologique de son parc paysager : suppression des traitements chimiques pour l'entretien des espaces extérieurs, taille douce des espèces végétales et création de prairies fleuries, campagnes de replantations, abandon de l'arrosage automatique (les végétaux choisis sont adaptés au contexte) et une gestion différenciée afin de favoriser le développement de la biodiversité et de rendre les plantations moins sensibles aux maladies.

La propreté et la bonne tenue de ces zones sont l'affaire de tous !

Afin de profiter de ces espaces verts dans les meilleures conditions et de les préserver, l'Office rappelle quelques règles de respect : il est interdit de piétiner les nouvelles plantations de gazon ou de fleurs, d'organiser des barbecues sauvages, d'y laisser les déjections de vos animaux de compagnie, d'y garer son véhicule ou d'y jeter ses déchets.

Le chiffre
DU MOIS

11 500

C'est le nombre d'arbres existants au sein du patrimoine de Seine-Saint-Denis habitat, parmi eux près de 200 variétés différentes sont recensées.



DÉVELOPPER LA NATURE DANS NOS QUARTIERS

#DANSNOSQUARTIERS //



Les Chargés de Développement social et urbain de Seine-Saint-Denis habitat conçoivent de nombreux projets et missionnent des associations et des acteurs locaux afin de développer des jardins partagés, favoriser les projets autour de la biodiversité et du recyclage. Ces actions permettent aux habitants d'investir leurs espaces verts et de dynamiser leur quartier.

À vos agendas :

- À **Stains**, plusieurs actions ont été imaginées par Seine-Saint-Denis habitat. Tout d'abord, à la Cité-Jardin, l'association régionale des Cités-Jardins d'Île-de-France reprendra les activités autour des ruches. Dès le 20 avril au Jardin Verlaine du Clos-Saint-Lazare, les résidents pourront participer à des ateliers de jardinage avec NOVAEDIA, une coopérative d'insertion.
- Début mai, les locataires de Bois-la-Couronne à **Clichy-sous-Bois** pourront participer à la création d'un parcours pédestre au sein de la résidence grâce à l'Association Etudes et chantiers Île-de-France.
- Au **Blanc-Mesnil**, les résidents pourront assister dès le début du mois de mai à des ateliers autour du potager des 4 tours avec l'association Instant Culture.
- Après le succès des premières ruches du 18 rue Anatole France au **Pré-Saint-Gervais**, deux nouvelles sont en cours d'installation. Des ateliers débuteront à la mi-mai, l'occasion de se sensibiliser au monde des abeilles grâce au rucher de Romainville.
- Au Jardin du partage, situé derrière la Maison de l'Enfance Guy Môquet à **Bobigny**, l'association La Sauge proposera de mai à octobre des ateliers pour apprendre à entretenir son jardin.

Retrouvez toutes les activités du printemps sur notre site : seinesaintdenishabitat.fr

#ENVIRONNEMENT //



Pourquoi doit-on abattre certains arbres ?

L'Office veille à la sécurité des passants et à la préservation de son patrimoine arboré. Il assure donc un suivi régulier de l'état de santé de ses arbres.

Les arbres sont abattus parce qu'ils sont trop vieux ou malades.

Comment l'Office détermine-t-il les arbres à abattre ?

- Tous les quatre ans, Seine-Saint-Denis habitat fait réaliser par un organisme extérieur une étude approfondie sur l'état de santé de ses arbres. Tous les arbres sont répertoriés et minutieusement étudiés.
- Grâce à cette étude, l'Office connaît parfaitement l'état de son patrimoine: il sait quels sont les arbres à abattre, ceux à surveiller pour les années à venir et ceux qui sont en bonne santé.

Et après l'abattage, que prévoit l'Office ?

L'Office prévoit de replanter tous les automnes. Pour chaque arbre abattu, trois arbres sont replantés. Les arbres ne sont pas replantés à l'identique car les espèces et les emplacements sont choisis selon plusieurs critères : adaptation des végétaux au climat, distance par rapport aux bâtiments, floraison, etc...